**Règlement spécifique aux manches du**

**Junior Fishing Tour « Coup »**

Dates et lieux des manches

Les manches du département de la Somme concernant le circuit Junior Fishing Tour « Coup » se dérouleront comme suit :

 Le dimanche 4 mai 2025 au canal du Nord à Nesle (de 08h à 12h30)

 Le dimanche 4 mai 2025 au canal du Nord à Nesle (de 13h30 à 18h00)

Inscriptions et modalités de participation

 L’inscription aux manches est à effectuer avant le 25 avril :

Le prix de l’inscription est fixé à 5€ par manche.

 Ne sont pris en compte que les inscriptions effectuées et réglées au siège de la FDAAPPMA 80 avant le 25 avril 2025. Nous vous conseillons d’inscrire votre enfant aux deux manches en une fois.

 La participation aux deux manches est obligatoire pour prétendre à concourir au classement

départemental et aux qualifications régionales.

 Le nombre d’inscrits minimum pour le maintien de la manche est fixé à 10. Le nombre maximum de participants est fixé à 40 par manche.

 Peuvent s’inscrire les enfants suivants, en 2 catégories : Junior U14 (-14ans) Catégorie Espoir (14 à 17ans)

Enfant né en 2011-2012-2013 et au-delà

Enfant né en 2007-2008-2009-2010

 Toute inscription sera considérée comme valide qu’après réception du dossier d’inscription, du questionnaire de santé et de l’autorisation parentale.

 L’enfant doit être en possession de sa carte de pêche en cours de validité pour participer aux

manches.

 Un mail de confirmation vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne prise en compte de l’inscription. Un second mail vous rappelant les modalités de chaque manche vous sera adressé

quelques jours précédant la tenue de la manche.

**Les lieux et horaires de rendez-vous sont fixés comme suit :**

** Déroulement des manches :**

**Le dimanche 4 mai 2025 au canal du Nord à Nesle.**

**- 08h30 : Accueil -**

**- 08h40 : Briefing et tirage au sort -**

**- 08h50 : Début de la préparation (40min)**

**- 09h25 : Signale -Début de l’amorçage (5min) -**

**- 09h30 : Signale- Début de la pêche (2h00) -**

**- 11h25 : Signale des 5 dernières minutes.**

**-11h30 : Signale Fin de la pêche -**

**-11h45 : Pesée et rangement**

**- 13h30 : Accueil -**

**- 13h40 : Briefing et tirage au sort -**

**- 13h50 : Début de la préparation (40min)**

**- 14 h25 : Signale -Début de l’amorçage (5min) -**

**- 14h30 : Signale- Début de la pêche (2h00) -**

**- 16h25 : Signale des 5 dernières minutes.**

**-16h30 : Signale Fin de la pêche -**

**-16h45 : Pesée et rangement**

pêche » spécifiques aux manches départementales

 Les manches au niveau départemental se dérouleront exclusivement au coup (canne télescopique ou emmanchement).

 La pêche au moulinet, au flotteur à l’anglaise sont interdites.

 Les catégories d’âges seront séparées dans des secteurs différents. Un tirage au sort sera réalisé lors du briefing pour l’attribution des postes. Le nombre de postes par secteur sera défini en fonction du nombre d’inscrits par catégorie.

 Les lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s’ajuster à l’éthique sportive et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson.

 Le règlement est prévu comme suit :

Catégorie Juniors – U14 Catégorie Espoirs – U18

Canne au coup longueur jusqu’à 7m Canne au coup longueur jusqu’à 10m

Pêche au moulinet interdite

5 Litres d’amorces mouillée

0.5 Litre d’esches animales

Fouillis et vers de vase interdits (aussi bien dans l’amorce que sur l’hameçon)

Esches agglomérés et plastiques interdites (pellets, dumble, pain, baby corn)

Toute espèce comptabilisée (sauf brochet, sandre, anguille et truite)

Maximum 2 cannes préparées + le kit coupelle

Amorçage à 2 mains autorisés avant la manche / 1 seule main pour le rappel

45 min de préparation avant la pêche dont 5 min d’amorçage

Classement au poids

Tirage au sort des postes avec secteurs spécifiques par catégorie

 En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu’une seule canne (dont celle d’amorçage)

 Les poissons seront conservés vivants en bourriche. des points et classement

 La pesée des prises s’effectue par un des commissaires arbitres (1 par secteur) lors de l’arrêt de la pêche.

 Les points seront calculés en fin de manche en fonction du poids (1 point = 1 gramme).